

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 16 décembre 2024
N° CP-2024-10-15-1
N° applicatif 10845

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Direction des routes, des infrastructures et des
mobilités

CONVENTION DE LOCATION DU TOIT TERRASSE DE LA TOUR DE CONTROLE A L'EUROAIRPORT DE BALE-MULHOUSE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention portant sur la location du toit terrasse de la tour de contrôle de l'Euroairport Bâle-Mulhouse pour permettre à la Collectivité européenne d'Alsace d'installer des liaisons radio Très Haut Débit pour assurer l'exploitation des équipements dynamiques routiers installés sur l'A35 et la RD105 dans le cadre du projet 5A3F.

Le coût annuel de la mise à disposition du toit terrasse s'élève à 1 750 €HT.

Dans le cadre du projet 5A3F sur le secteur de Saint-Louis, il est prévu d'implanter sur l'A35 et la RD105 des équipements dynamiques routiers (caméras, carrefours à feux, dispositifs de détection automatique d'incident) pour identifier les événements qui surviennent sur le réseau routier puis informer en temps réel les usagers pour assurer la sécurité des déplacements et proposer des modes alternatifs de transport.

Pour que ce dispositif fonctionne, tous les équipements dynamiques doivent être raccordés à leurs serveurs d'exploitation situés à Strasbourg. Pour ce faire, il est prévu d'utiliser le réseau maillé Très Haut Débit du territoire dont deux points d'accès sont positionnés sur l'A35 à proximité de l'échangeur de Sierentz d'un côté et sur le château d'eau de Folsensbourg de l'autre. Pour atteindre ces deux points, il est prévu d'utiliser des faisceaux hertziens. Cette technologie exige que le départ des données sur le secteur de Saint-Louis se fasse à partir d'un point haut, c'est-à-dire à vue entre les antennes radio et libre de tout obstacle.

Les études techniques réalisées par la Collectivité européenne d'Alsace ont conduit à privilégier le toit-terrasse de la tour de contrôle de l'EuroAirport qui permet à la collectivité de récupérer l'ensemble des flux de données provenant des équipements dynamiques et de les propager vers les points d'accès au réseau maillé.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'EuroAirport a accepté de louer à la Collectivité européenne d'Alsace le toit terrasse pour y implanter ses équipements radio à partir de la présente convention établie pour une période de 10 ans reconductible tacitement par période de 3 ans moyennant un loyer annuel de 1 750 € HT facturée à terme à échoir par période de 5 ans.

La convention a également pour objet de fixer les conditions techniques d'occupation de du site en vue de l'installation et de l'exploitation des équipements techniques composant des stations relais par faisceaux hertziens.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la location par la Collectivité européenne d'Alsace du toit terrasse de la tour de contrôle de l'Aéroport de Bâle Mulhouse aux fins de pouvoir installer les dispositifs radio destinés à piloter les équipements dynamiques déployés dans le cadre du projet 5A3F portant sur les aménagements pour améliorer l'accessibilité de l'agglomération des 3 Frontières depuis l'autoroute A 35 ;
- D'approuver la convention, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Aéroport de Bâle Mulhouse, jointe en annexe au présent rapport, fixant les conditions techniques et financières du toit terrasse de la tour de contrôle de l'Aéroport de Bâle Mulhouse aux fins de pouvoir installer les dispositifs radio destinés à piloter les équipements dynamiques déployés dans le cadre du projet 5A3F pour un montant un loyer annuel de 1 750 € HT;
- De m'autoriser à signer cette convention avec l'Aéroport de Bâle-Mulhouse,
- De préciser que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant pour 10 ans</i>
<i>P083</i>	<i>O006</i>	<i>P083E01</i>	<i>T01</i>	<i>(1659) 011-6132-843</i>	<i>21 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>21 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.